



**HAL**  
open science

## “ Petites nièces ” et “ petites bonnes ” à Abidjan

Mélanie Jacquemin

► **To cite this version:**

Mélanie Jacquemin. “ Petites nièces ” et “ petites bonnes ” à Abidjan : Les mutations de la domesticité juvénile. Travail, genre et sociétés, 2009, Domestiques d’ici et d’ailleurs, 22, pp.53-74. 10.3917/tgs.022.0053 . hal-02010895

**HAL Id: hal-02010895**

**<https://hal.science/hal-02010895>**

Submitted on 4 Apr 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# « PETITES NIÈCES » ET « PETITES BONNES » À ABIDJAN

## LES MUTATIONS DE LA DOMESTICITÉ JUVÉNILE

Mélanie Jacquemin

**A**bidjan, l'intensité du travail féminin qui se déploie dans la vie domestique et marchande s'impose à l'observateur. À côté des femmes qui, partout dans la ville, exercent diverses petites activités commerciales et artisanales, on remarque toujours la présence de fillettes et d'adolescentes occupées à toutes sortes d'activités. Aux abords des maisons, elles transportent des bassines d'eau, chargent des sacs de charbon ou des bouteilles de gaz sur leur tête, acheminent les denrées nécessaires à la préparation des repas ; dans les cours, elles balayent, aident à la cuisine, récurent les casseroles, lavent le linge, s'occupent des jeunes enfants ; sur les trottoirs de la ville, elles vendent des sachets d'eau glacée, des beignets, des paquets d'arachides grillées ; devant les écoles, les bureaux, les usines, elles assistent des femmes à la vente de mets frits ou préparés, etc. La plupart de ces filles ont entre 10 et 20 ans ; non ou dé-scolarisées, elles vivent et travaillent dans des ménages où ne réside aucun de leurs parents géniteurs.

Il reste à ce jour impossible de chiffrer précisément ce phénomène, mais les petites domestiques sont indéniablement très nombreuses dans la capitale économique ivoirienne. Dans une

ville où seuls les ménages des fractions sociales les plus aisées emploient une domesticité adulte (« grandes bonnes » et « *boys* »), ce sont ces très jeunes travailleuses qui, dans les milieux populaires comme dans la petite bourgeoisie, effectuent la majeure partie du service domestique. L'importance numérique de cette main-d'œuvre urbaine, principalement composée de jeunes migrantes ivoiriennes d'origine rurale, a d'ailleurs, et de longue date, une répercussion évidente sur la démographie d'Abidjan.

On peut s'étonner de la relative nouveauté de l'attention portée à l'emploi domestique des enfants. Alors que le travail et l'exploitation des enfants se situent désormais au cœur des préoccupations des instances internationales spécialisées – BIT (Bureau international du travail), UNICEF (Fonds des Nations-Unies pour l'enfance) – et des ONG (Organisations non gouvernementales) concernées, que le sujet suscite un intérêt croissant de la part des chercheurs en sciences sociales et qu'il a trouvé une visibilité médiatique, la question du travail domestique des enfants est restée longtemps méconnue, voire négligée. Depuis une dizaine d'années, elle fait cependant l'objet d'un engagement nouveau de la part des institutions internationales et des ONG<sup>1</sup>. Le travail de ces dernières – dans un contexte où l'attention publique et les politiques institutionnelles portent prioritairement sur les « pires formes du travail des enfants » et particulièrement sur la situation spécifique des filles<sup>2</sup> – ainsi que les relais médiatiques ont permis à ces « millions d'enfants bons à tout faire » (*Libération*, 11 juin 2004) d'occuper une place inédite dans la conscience publique et les programmes de développement. À l'échelle mondiale, l'ampleur du phénomène est aujourd'hui dévoilée, si bien que d'invisible il est devenu, dans nombre de pays dits du Sud, un « problème de société ».

À ce titre, il appelle bien sûr à l'action. Et devant la gravité de certaines situations, il mérite certes d'être dénoncé parfois comme un scandale pour le sens moral. Mais ce n'est pas là le rôle du chercheur. En dépit de l'intérêt croissant que connaissent aujourd'hui les recherches sur l'emploi domestique, force nous est de reconnaître qu'elles restent encore en nombre insuffisant pour saisir l'étendue et la signification des questions que pose plus particulièrement le service domestique juvénile, pour mieux en comprendre les dimensions multiples et les évolutions.

À Abidjan, le phénomène des petites domestiques n'est pas nouveau. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, il n'est pas né de la grave récession économique qui sévit en Côte d'Ivoire depuis le début des années 1980. Mais il s'est transformé, complexifié, notamment sous l'effet de la crise économique. La nouveauté tient à des formes inédites de

<sup>1</sup> En 2004, le BIT a publié un rapport qui, intitulé *Coup de main ou vie brisée ? Comprendre le travail domestique des enfants pour mieux intervenir*, atteste une prise en compte inédite des activités domestiques dans la problématique générale du « travail des enfants ».

<sup>2</sup> Au niveau du droit international du travail, cette orientation a été officialisée par l'OIT (Organisation internationale du travail) en juin 1999, avec l'adoption de la Convention 182 et de la Recommandation 190 associée, qui portent sur « l'interdiction et l'action immédiate pour l'élimination des pires formes du travail des enfants ».

mise au travail domestique des enfants, formes qui se sont développées ces vingt dernières années.

Quelles sont les logiques contemporaines d'une telle mise à contribution de petites et jeunes filles dans l'économie domestique des ménages abidjanais ? En quoi les jeunes travailleuses domestiques d'aujourd'hui se distinguent-elles des précédentes ? À partir des résultats d'une enquête que j'ai menée en Côte d'Ivoire, de 1999 à 2001, dans le cadre d'un doctorat de sociologie, je propose ici de retracer l'histoire du service domestique juvénile féminin à Abidjan, en examinant les transformations qu'il a connues au cours des trente dernières années. Par une présentation du contexte démo-historique, socio-économique et culturel, je montrerai tout d'abord que l'activité des petites domestiques se situe à l'intersection des sphères domestique et marchande et l'on verra que leur mise au travail ne peut être comprise sans que soit examiné le champ de l'activité économique des femmes. Il sera ensuite question du marché du service domestique juvénile : j'identifierai les tendances et les caractéristiques générales de la demande et de l'offre, j'en analyserai les déterminants principaux, afin de mettre en lumière les trois modèles d'embauche qui coexistent aujourd'hui à Abidjan. Enfin, on verra que, par-delà des points communs, les pratiques concrètes et les rapports de travail révèlent surtout une grande diversité de situations qui traduit bien toute la complexité du phénomène.

## DES TRAVAILLEUSES SI (IN)VISIBLES

### Un paradoxe démographique

Dans les sociétés traditionnelles ouest africaines, la circulation des enfants au sein de la parenté étendue et la mise au travail domestique des fillettes ainsi « confiées » étaient des pratiques très répandues [Lallemand, 1993]. Adaptées au milieu urbain, ces pratiques anciennes de *fosterage*<sup>3</sup> [Goody, 1969] se sont prolongées jusqu'à aujourd'hui.

L'ampleur des transferts de filles vers Abidjan est telle qu'elle ressort au niveau de la pyramide des âges de la population de cette ville : les filles âgées de 10 à 19 ans y sont très nettement surreprésentées par rapport aux garçons du même âge et aux autres groupes d'âge féminins (cf. tableau 1). C'est à la fin des années 1970 que, pour la première fois, des chercheurs s'interrogent devant ce phénomène démographique, aussi remarquable qu'intrigant [Antoine et Herry, 1982]. L'apport des études ethnologiques et anthropologiques consacrées aux pratiques de circulation et de *fosterage* des enfants, permet alors d'éclairer cette anomalie démographique, puisqu'elles découvrent que le surnombre

<sup>3</sup> En anglais, *to foster* signifie « nourrir, élever sans obligation d'adoption ». Différent des formes occidentales d'adoption, le *fosterage* désigne ainsi des pratiques où le transfert de progéniture est d'une durée variable dans le temps.

de mineures à Abidjan tient à l'immigration massive de jeunes filles de la parenté rurale venant dans la ville en tant qu'aides familiales ou bonnes. Dans un article sur les systèmes d'adoption et de *fosterage* en pays baoulé de Côte d'Ivoire, Mona Etienne [1979] souligne dès cette époque la différence qui, pour les enfants envoyés en milieu urbain, caractérise le placement des garçons – pour scolarisation – de celui des filles, plus souvent placées comme « aides domestiques » que scolarisées. En l'absence toutefois d'investigations empiriques plus poussées sur cette jeune main-d'œuvre féminine, démographes et sociologues interprètent alors ce phénomène comme l'expression de nouvelles formes de solidarité familiale [Antoine et Guillaume, 1986].

Repérée au cours d'une période de croissance économique, la « surpopulation » des filles mineures à Abidjan s'est perpétuée : tous les recensements, jusqu'au plus récent qui date de 1998, indiquent que c'est une donnée démographique persistante. Or, la thèse classique de la solidarité familiale ne suffit plus à expliquer le prolongement de ce phénomène dans un contexte tout différent, celui de la récession économique qui sévit en Côte d'Ivoire depuis le début des années 1980. Au contraire, plusieurs études attestent l'affaiblissement de ces pratiques de solidarité. Elles analysent l'essor des mouvements de « retour au village » et tout spécialement la diminution des flux migratoires d'enfants confiés vers Abidjan comme autant de « pratiques de crise » [Vidal et Le Pape, 1986 ; Beauchemin, 2002].

Quand tous les budgets se resserrent, comment expliquer alors le maintien, dans la plupart des ménages d'Abidjan, de ces jeunes « aides ménagères » ?

### LE RÔLE ÉCONOMIQUE D'UN TRAVAIL « CACHÉ » CAR NÉGLIGÉ

Pour comprendre les logiques contemporaines d'une embauche aussi massive de très jeunes travailleuses domestiques dans les ménages abidjanais, il fallait avant tout interroger le passé de ces pratiques. Un détour par l'histoire « féminine » de la ville d'Abidjan met en évidence l'articulation étroite qui existe entre la sphère domestique et la sphère marchande.

Diverses sources donnent à voir l'ancienneté du commerce féminin à Abidjan. Ainsi, les archives du tribunal de commerce d'Abidjan de la période 1923-1940, un rapport d'enquête sur la condition des femmes africaines dans les années 1930 [Savineau, 1938], des romans de littérature ivoirienne relatant l'époque coloniale [Kourouma, 1970 ; Kaya, 1976] ou encore un film de Jean Rouch [1957] montrent-ils sans ambiguïté qu'en réalité, les femmes ont joué un rôle

considérable dans la construction économique et sociale et le développement de cette ville qui, née il y a un siècle, compte aujourd'hui plus de trois millions d'habitants. Dès l'époque coloniale, les femmes étaient partout présentes dans le petit commerce, particulièrement dans le secteur de l'alimentation.

Or, la documentation révèle aussi que, dès les années 1920, des petites et jeunes filles migrantes, « jeunes parentes » de ces femmes commerçantes, artisanes, restauratrices étaient déjà là pour les assister dans leurs activités domestiques et économiques. Le phénomène de surreprésentation des filles âgées de 5 à 19 ans dans la capitale ivoirienne apparaît d'ailleurs dès le premier recensement général de la population abidjanaise, conduit en 1955<sup>4</sup>.

Indirectement au moins, ces très jeunes filles ont, elles aussi, « construit » Abidjan. Mais, de cette énergie productive ancienne des femmes de tous âges, on ne trouve nulle trace dans les analyses. Il faut attendre la fin des années 1970 – dans l'élan des mouvements féministes et des *Women's Studies* – pour que commence à être remarqué et analysé le travail des femmes dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler le « secteur informel » [Le Pape, 1983]. Les effets sociaux de la grave crise économique qui sévit, et durablement, à partir de 1980 obligent finalement à dévoiler le travail productif des femmes et le rôle indispensable de leurs micro-activités dans l'économie urbaine.

Dans le contexte de récession et des Programmes d'ajustement structurel (PAS), les activités informelles des femmes deviennent centrales dans les stratégies de survie des ménages africains, et leur part ne cesse d'augmenter. Aussi minimes que soient ces revenus féminins, ce sont eux qui, face à la perte des salaires masculins, permettent la survie et le maintien des ménages urbains [Locoh, 1993].

De plus, des enquêtes sociologiques dévoilent qu'en dépit des apparences, les petits négoce informels féminins sont fortement structurés : un ensemble de conditions, liées à la mobilisation de différentes sortes de capital (économique, social, symbolique), sont indispensables à la mise en route et au maintien de ces activités. Dans le cas d'Abidjan, l'existence, derrière la commerçante visible, d'une main-d'œuvre nombreuse, composée de fillettes et de jeunes filles venues du « village », a été problématisée pour la première fois par Claudine Vidal [1985]. Sans l'apport de cette main-d'œuvre, les petites activités artisanales et commerciales féminines, qui continuent aujourd'hui d'irriguer la ville en assurant à bas coût toutes sortes de productions et de services, ne pourraient être accomplies. Étant donné les conditions matérielles de leur exercice, le temps et l'énergie qu'ils exigent de dépenser, il est tout à fait impossible pour une femme d'assurer seule l'ensemble du travail domestique

<sup>4</sup> Bien qu'en 1955, le rapport de masculinité soit supérieur à 100, il est nettement moins important aux jeunes âges qu'après 20 ans, ce qui est le signe d'une immigration féminine déjà importante dans le groupe des 5-19 ans, en particulier dans certains quartiers populaires d'Abidjan. Les études suivantes (SEMA 1964, 1965 ; RGP 1975) montrent que la surreprésentation des petites et jeunes filles s'amplifie, pour tous les quartiers de la ville.

et des activités rémunératrices. Dégager quelques bénéficiaires est, de plus, impensable sans le recours à une main-d'œuvre très bon marché. Ainsi, extorquer du travail à des petites domestiques les moins chères possibles ressort comme un élément central de l'organisation des petites entreprises féminines.

Pourtant, malgré les avancées portées par la recherche pour comprendre non seulement l'importance du travail des femmes dans l'économie informelle [Hugon, 1989 ; Charmes, 1996], mais également le rôle économique des jeunes aides familiales « confiées » à Abidjan, les analyses dominantes ont laissé de côté l'activité de ces « jeunes parentes ». Souvent évoqué, le travail domestique de ces fillettes et adolescentes reste toutefois présenté comme allant de soi. Les analyses s'en tiennent à faire vaguement référence au double cadre de la famille et des usages domestiques pour caractériser la présence et les activités de ces filles dans les ménages urbains ; l'aspect productif et l'exploitation ne sont que rarement envisagés. Une fois « découvertes » par les observateurs, elles furent désignées comme aides familiales (ou aides ménagères, ou bonnes), soit une catégorie de recensement abstraite qui aurait à elle seule valeur d'explication, tant paraissent évidentes les réalités qu'elle recouvre. Plus récemment dans le champ médiatique et celui des ONG, l'attention se focalise au contraire sur l'exploitation, certes parfois féroce, et le phénomène de trafic d'enfants ; le plus souvent, qualifier les petites domestiques « d'enfants esclaves » paraît alors suffire à l'explication.

J'ai estimé nécessaire de rompre l'évidence, en examinant avec précision les rapports sociaux qui encadrent aujourd'hui le placement et l'utilisation de ces filles, en décrivant les types de pratiques qu'ils produisent, finalement, en posant la question des transformations du phénomène des petites domestiques dans un contexte de récession.

## **LE MARCHÉ DU SERVICE DOMESTIQUE JUVÉNILE À ABIDJAN**

### **Trois modèles d'embauche**

La chronologie de la longue récession qui sévit, en Afrique et à Abidjan, depuis la fin des années 1970, a soutenu la création de nouvelles modalités du service domestique juvénile, aux dépens des formes anciennes, longuement pratiquées.

Avant les années de récession, l'essentiel de cette main-d'œuvre était effectivement composé de jeunes filles que les familles villageoises décidaient ou acceptaient d'envoyer à la ville chez une parente, plus ou moins proche. Inscrit dans le cadre des pratiques de *fosterage* et de la solidarité familiale, le recours aux services de ces « petites nièces »<sup>5</sup> n'était pas monétarisé mais, en échange, la « tante » d'Abidjan devait s'occuper d'elles et de leur apprentissage.

Or, à partir des années 1980, un type inédit de petites domestiques apparaît dans les ménages d'Abidjan : la « petite nièce » est désormais le plus souvent remplacée par une « petite bonne », étrangère à la famille et en principe rémunérée sur la base d'un salaire mensuel.

Phénomène récent, la multiplication des petites salariées domestiques non apparentées, voire sans aucun lien ethnique, régional, social ni amical avec la personne qui les emploie, marque une rupture avec le modèle « familial » qui prévalait auparavant. Cependant, les « petites nièces » n'ont pas complètement disparu. À Abidjan aujourd'hui, on peut d'ailleurs trouver une « petite nièce » et une petite bonne salariée employées chez une même patronne. Différentes pratiques d'embauche coexistent donc désormais, que l'on peut caractériser selon trois modèles : la « petite nièce », l'« enfant louée » et la « petite servante salariée ».

### *Le petite nièce*

Le premier modèle s'inscrit dans le prolongement des pratiques anciennes de circulation des enfants en Afrique de l'Ouest : les collectifs de parenté ruraux acceptaient de confier à leurs parents urbains des « petites nièces » travaillant chez leurs « tantes » de la ville où elles étaient censées s'initier à la vie moderne. Le contexte était celui d'interrelations familiales denses, où les protagonistes se connaissaient personnellement et convenaient de leurs obligations réciproques, d'ailleurs régies par des codes autant explicites qu'implicites. La « petite nièce » n'est jamais payée en numéraire, elle est logée, nourrie, habillée et assistée en cas de maladie par sa patronne-tutrice qui devra également « faire quelque chose » pour elle quand elle quittera la place : une « valise » (trousseau de mariage, pagnes, vaisselle, machine à coudre, petit pécule...). Ces obligations sont en principe doublées de transferts (en nature et en argent) et de services envers les parents de la fille, auxquels la patronne-tutrice peut difficilement se soustraire.

Entouré du symbolisme de la parenté, le modèle de la « petite nièce » est valorisé par le discours de la solidarité familiale, au risque de masquer la réalité ou la valeur du travail accompli et de diluer les rapports de domination.

<sup>5</sup> J'emprunte ce concept, qui recoupe une expression vernaculaire, à Claudine Vidal et Marc Le Pape qui l'ont utilisé dans leurs recherches pour désigner les jeunes aides familiales domestiques. Précisons que le terme « petites nièces », s'il suggère toujours l'existence d'un lien de proximité, ne saurait toutefois systématiquement désigner la réalité de ce lien précis de parenté : il peut en effet aussi bien s'agir d'une nièce que d'une petite sœur, d'une cousine ou de la fille d'un-e ami-e de l'un des membres du ménage urbain récipiendaire, ou plus simplement encore, d'une enfant originaire du même village.

*Fanta, une « ‘petite nièce’ apprentie », mars 2000*

Depuis leur mariage en 1978, Ali (45 ans, mécanicien) et Bintou (39 ans) louent un deux-pièces dans une cour commune d'un quartier populaire d'Abidjan. En 2000, ils habitent avec leurs deux benjamins (un garçon de 15 ans, apprenti couturier dans le quartier et une fille de 9 ans, scolarisée en CE2), un neveu d'Ali (11 ans, collégien) et Fanta (17 ans), une nièce de Bintou, qui s'occupe des travaux domestiques et aide sa tante au petit commerce alimentaire de beignets qu'elle exerce au coin de la rue depuis près de vingt ans. C'est à la naissance de sa dernière fille, en 1991, que Bintou est allée « au village » (à Odienné, dans le Nord du pays) demander à sa sœur aînée de lui confier Fanta pour qu'elle vienne à Abidjan « s'occuper de son bébé ». La dame se souvient de l'arrivée de sa nièce chez elle :

« Quand ma grande sœur me l'a donnée, elle avait 8 ans. Mais là ma fille [ma nièce] ne connaissait rien du tout ! Parce qu'avant au village, elle ne faisait rien. Donc c'est moi qui lui ai tout appris : comment nettoyer la maison, laver les assiettes et les marmites, surveiller l'enfant, d'abord tous les petits trucs, quoi ! Et puis elle m'aidait à préparer [les repas] et aussi pour faire la pâte des beignets que je vends, c'est-à-dire elle me passait les trucs au début et puis après je lui ai montré comment faire. Souvent, elle venait avec mon bébé quand je suis en train de vendre, donc je lui ai montré un peu de commerce aussi, pour compter l'argent, servir les clients, tout ça. Ce qui est sûr, Fanta a vite parlé français aussi. Et maintenant elle sait tout faire seule : je lui donne de l'argent pour aller au marché et elle paye ce qu'elle veut parce que comme c'est elle qui prépare, elle choisit son plat. Parce qu'il faut qu'elle apprenne à se débrouiller pour quand elle aura son foyer plus tard. Même moi si je suis à la maison, je m'assois et je lui donne les directives : je la laisse faire pour que vraiment elle sache se débrouiller. Parce que sinon, comme c'est moi qui l'ai élevée, on va dire que je ne lui ai pas appris, qu'elle n'a rien appris de bon avec moi. Et dans le commerce aussi, elle se débrouille très très bien. »

Depuis neuf ans, la « tantie » élève sa « fille » : elle la loge, la nourrit, l'habille, l'éduque à ses côtés et la soigne en cas de blessure ou maladie (brûlures, maux de dents, paludisme). Bintou affirme s'occuper de Fanta « comme sa fille » qui, elle, la considère « comme [sa] maman » : « Parce que j'ai grandi avec elle et elle fait tout pour moi ».

La mère de Fanta est venue, fin 1992, rendre visite à sa fille à Abidjan où elle est restée deux semaines chez sa sœur. Fanta et ses parents se transmettent de leurs nouvelles par l'intermédiaire de parents ou de connaissances qui circulent entre Odienné et Abidjan. En 1998, Bintou a apprêté sa nièce pour l'accompagner « au village » à l'occasion d'un grand baptême ; la jeune fille a passé deux mois chez ses parents – auxquels Bintou avait apporté des cadeaux (pagnes, savon, huile d'arachide, noix de cola, riz, fourneau, machette), puis un oncle qui se rendait à Abidjan l'y a raccompagnée chez sa tante.

Quand Fanta a eu 16 ans, Bintou (dont la benjamine, scolarisée, devenait aussi plus autonome) a « commencé à penser l'avenir de [sa] nièce » : elle lui a donné 5 000 francs CFA pour qu'elle démarre, sous sa supervision mais à son compte propre, un petit commerce de fruits et d'œufs durs. Elle l'a conseillée en ce sens et lui a installé, en contigu de son propre étal, une petite table où Fanta apporte et vend « ses » marchandises l'après-midi, lorsqu'elle a terminé l'essentiel des tâches domestiques. D'après sa tante, la jeune fille est une bonne gestionnaire, elle l'encourage à économiser de quoi monter plus tard, son petit commerce artisanal. Fanta se dit satisfaite de cette activité nouvelle qui, débutée cinq mois avant notre entretien, lui a permis de s'acheter des « petits trucs » (des sous-vêtements, du maquillage) et de mettre un peu d'argent de côté. Son rêve aurait été d'apprendre la coiffure mais, pragmatique, elle voit que le micro-commerce vivrier « gagne bien ». Tout en ne sachant pas combien de temps elle restera encore chez sa tante, elle souhaite rester vivre à Abidjan. Bintou, quant à elle, se montre évasive sur la question du départ de sa nièce :

« Elle va rester encore... Elle m'aide beaucoup en tout cas et puisqu'elle est avec moi, je ne peux pas la faire partir comme ça. Oui, il faut qu'elle reste encore... C'est quand elle va trouver un mari ou bien si elle-même veut partir, c'est là que je la ferai partir. Ce qui est sûr, elle est prête, elle sait faire beaucoup de choses. Et j'ai commencé à garder des marmites pour elle. Je vais payer des pagnes aussi et le jour où elle va partir, je vais lui donner son trousseau. »

### *L'enfant louée*

Le second modèle, qui émergea à la fin des années 1970, se distingue du premier en ce que la filière de parenté produisant le service domestique juvénile a été tronquée : la fillette ou l'adolescente est bien sous la tutelle d'une parente-tutrice (plus ou moins proche) qui, résidant à Abidjan, la fait venir du village. Mais au lieu de l'employer elle-même en ville, cette dernière la place chez une patronne, non parente, contre un salaire mensuel versé non à la petite domestique, mais à sa tutrice. Contrairement au premier, ce deuxième modèle d'embauche est monétarisé.

L'« enfant louée » a donc la particularité de recevoir de sa tutrice une rétribution de son travail sous forme non monétaire (une « valise ») et seulement au moment de son retour au village, alors que la patronne qui l'emploie paie, chaque mois, son travail en argent. Il est bien rare que les « tanties-louées » dépensent la totalité de l'argent ainsi perçu dans la « valise » de retour au village des filles qu'elles ont placées ; elles tirent le plus souvent de confortables bénéfices de ce système, *a fortiori* si elles ont « loué » un grand nombre de filles à Abidjan.

*2000-2001 – Haoua, une « enfant louée » initialement recrutée  
comme « petite nièce »*

Née en 1986, Haoua reste au village (région Nord-est) avec ses parents jusqu'à l'âge de 10 ans, refusant d'aller à l'école. Quand une tante paternelle (« la petite sœur de mon papa ») vient la chercher pour l'emmener à Abidjan garder son bébé et l'aider dans ses travaux ménagers, elle accepte sans hésiter, encouragée par ses parents. Près de deux ans plus tard, le bébé a grandi et la fille aînée de la « tantie », qui vient d'arrêter l'école, s'en trouve plus disponible : la dame accompagne sa « petite nièce » (12 ans) dans une agence de placement d'Adjamé et Haoua trouve une employeuse dans la journée. Occupée à temps plein à tous les travaux domestiques dans un ménage de trois adultes et deux enfants en bas âge, Haoua ne remet plus les pieds chez sa tante : c'est cette dernière qui passe chaque mois chez la nouvelle patronne chercher le salaire de sa nièce (12 000 francs CFA). Après quatre mois de service, cette première patronne (qui « n'était pas gentille ») renvoie Haoua sur le champ car elle avait laissé brûler une marmite de riz. Chassée et contrainte de passer la nuit dans le couloir de l'immeuble, Haoua s'arrange pour appeler sa tante dès le lendemain matin ; elle retourne chez cette dernière quelques semaines, l'assiste dans son commerce vivrier et aux tâches ménagères, puis la dame l'emmène dans une agence chercher une nouvelle place. Malgré un salaire fixé à 11 000 CFA que Haoua est censée apporter à sa tante quand elle « descend » chez elle passer le week-end une fois par mois, à trois reprises, la jeune fille arrive les mains vides. Suivant les indications de sa tante, Haoua prétend son retour au village pour quitter la place le mois suivant ; sa patronne lui donne alors l'ensemble de ses salaires, en précisant que cet argent est pour elle, mais la jeune fille remet la somme intégrale à sa tante. Elle affirme, qu'avec cet argent, sa « maman » (tante) lui achète et met de côté des pagnes et des assiettes en prévision de son retour au village ; à deux reprises, elle lui a également offert des habits pour les fêtes. De nouveau « petite nièce » pendant quelques mois, sa tante la place ensuite chez une femme qu'elle fréquente au marché : malgré une interruption de huit mois qu'elle avait passée au village, c'est toujours chez elle que Haoua travaille lorsque je l'interviewe en 2000, puis en 2001. Haoua est payée 10 000 francs CFA par mois : elle garde 1 500 à 2 000 francs CFA pour ses « petits besoins » et pour financer quelques cadeaux qu'elle fait parvenir à sa mère au village, et verse le reste à sa tante lorsqu'elle part chez elle passer sa journée mensuelle de « congé ». Elle s'attend à changer à nouveau d'employeur car sa tante lui cherche une autre place, mieux payée.

Pendant les entretiens, elle répète souvent que sa maman lui manque ; sa « tantie » lui a fait espérer un nouveau séjour au village, Haoua attend. Elle sait qu'elle reviendra encore à Abidjan travailler. Elle aimerait apprendre la couture (« faire un bon travail ») mais explique qu'« il n'y a personne pour payer une machine ni des cours ». Pourtant, la somme des salaires de son travail amassés par sa tante permettrait de l'aider dans ce projet...

### *La petite servante salariée*

Développé dans les années 1980, le troisième modèle se caractérise par le fait que plus aucun lien familial n'intervient dans l'embauche de la jeune domestique ; des intermédiaires (agences de placement, connaissances) se chargent, le plus souvent contre rémunération, de mettre en relation « patronnes » et « petites bonnes », quand ce ne sont pas les jeunes filles elles-mêmes qui proposent leurs services, en porte-à-porte. Généralement logée et nourrie chez l'employeur, la « petite servante salariée » perçoit directement et gère personnellement son salaire monétaire mensuel. Notons que les filles concernées par ce modèle d'embauche sont rarement âgées de moins de 14-15 ans ; il n'est pas rare qu'elles aient été scolarisées pendant quelques années du cycle primaire.

Qu'on ne s'y trompe pas, le terme « salarié » ne correspond pas à l'équivalent qu'on en connaît dans le secteur dit moderne de l'économie ; les salaires restent bas (en 2001, de 8 000 à 18 000-20 000 francs CFA par mois, soit 12 à 30 euros), ils sont versés de manière aléatoire et, en l'absence de toute protection sociale et juridique de ces jeunes travailleuses, les contrats – verbaux – demeurent très fragiles.

### *2001 – Carole, ou le turn-over des « petites servantes salariées »*

Fin 1998, Carole (une jeune fille baoulé, scolarisée au village jusqu'en CM1) a 14 ans lorsqu'elle décide, avec l'accord de ses parents villageois, de rejoindre un grand frère à Abidjan pour y trouver du « travail de bonne ». Une amie de son frère l'accompagne jusqu'aux agences de placement de plein air d'Adjamé, où Carole est recrutée le jour même par une femme qui, sans emploi, vivait seulement avec son mari (professeur), une de leurs filles (13 ans, scolarisée) et une nièce (12 ans, scolarisée). Payée 15 000 francs CFA par mois pour accomplir un travail qui lui « plaisait parce que c'était pas trop fatigant », la jeune fille quitte néanmoins la place au bout de trois mois parce qu'elle ne supporte plus les insultes incessantes de sa patronne. Elle s'entend beaucoup mieux avec la seconde, qu'elle rencontre par l'intermédiaire d'une autre agence d'Adjamé ; lors de notre entretien en 2001,

Carole disait d'ailleurs encore regretter cette place où elle touchait 18 000 francs CFA par mois :

« Là-bas, vraiment c'était bien : le travail était beaucoup mais la dame est bien gentille, elle me prend comme sa petite sœur et ses enfants aussi sont bien avec moi, surtout la grande fille, on cause ensemble souvent. Le tonton aussi est gentil, ce qui est sûr, il est toujours sorti au travail ou bien quelque part, mais je n'ai pas de problème avec lui. En tout cas, c'est là-bas que je voudrais travailler encore. »

Mais lorsqu'au bout de six mois, elle apprend le décès de son père au village et demande à partir aux funérailles, Carole est congédiée, sa patronne lui expliquant qu'elle est obligée de recruter une autre servante. De retour à Abidjan vers novembre 1999, Carole se rend encore dans la même agence de placement, et trouve très vite une troisième patronne qui propose un salaire mensuel de 18 000 francs CFA pour faire « tout à la maison » (trois adultes et deux enfants scolarisés y vivent) et l'assister à la préparation alimentaire nécessaire au petit commerce vivrier que la dame tient dans la rue, à proximité du domicile. Pour 18 000 francs CFA, la jeune fille affirme qu'elle aurait pu supporter ce « travail très fatigant » : aussi, quand sa patronne lui annonce qu'elle ne la paiera que 15 000 francs CFA, Carole refuse ; elle repart dès le lendemain avec 3 000 francs en poche, elle n'est restée qu'une semaine. Elle passe ensuite quelque temps chez son grand frère, lequel apprend que la « grande sœur » d'un ami d'un voisin cherche une bonne. Effectivement payée 18 000 francs CFA, Carole (16 ans) se trouvait plutôt satisfaite de cette place mais c'est pour fuir les avances incessantes du voisin qu'elle donna à sa patronne le prétexte de vouloir se reposer pour démissionner après quatre mois de service. Pour le même salaire, elle travailla pendant près d'un an chez sa cinquième patronne avant d'être chassée séance tenante par le mari de celle-ci, auquel elle refusait ses charmes. De retour peu après dans « son » agence du « marché aux bonnes » d'Adjamé, Carole y avait trouvé une nouvelle patronne qui, en principe, la paierait 17 000 francs CFA par mois ; quand je la rencontrais, elle n'était encore sûre de rien : elle n'occupait que depuis deux semaines sa sixième place en trois ans.

### **Évolutions de l'offre et de la demande de service domestique juvénile**

Le marché du travail domestique des enfants existe de très longue date, mais la demande s'y est intensifiée, et l'offre diversifiée. La migration des filles ne passe plus tant par des réseaux familiaux que par des filières professionnelles (informelles) et des intermédiaires spécialisés de

placement. Une économie de marché a supplanté l'économie « familiale » qui prévalait avant la récession.

Certes, la « petite nièce » existe toujours, mais ce modèle de recrutement à partir de la parenté étendue n'a plus la faveur des ménages abidjanais. Car, en dépit du sens commun, la main-d'œuvre que fournissent les aides familiales n'est pas gratuite. Si de très nombreuses femmes d'Abidjan préfèrent désormais employer une fille non parente qu'elles payent d'un salaire, c'est en fait généralement parce que cela leur coûte moins cher, sur les plans matériel et symbolique, que de recourir aux services d'une « petite nièce ». Mais c'est aussi parce que bien des parents villageois refusent à présent que leurs filles partent travailler à Abidjan selon ce modèle : ils connaissent les effets de la crise et savent que leurs filles travailleront dur sans pour autant être assurés du principe de réciprocité. En effet, le type de la « petite nièce apprentie », idéal familial auquel continuent de se référer la plupart des discours, tend désormais à faire place à des « petites nièces » du type « domestiquées » : sans doute plus qu'avant, leur jeune âge prend le sens de l'extorsion de travail et le système d'échange et de socialisation est le plus souvent mis à mal. Les parents savent aussi que le travail de leurs filles en ville pourrait être rétribué d'un salaire. Quand c'est possible, les filles attendent maintenant, avec l'assentiment de leurs parents au village, d'avoir 13-14 ans pour partir travailler en ville comme petite bonne salariée, et ainsi « gagner leur propre argent ».

Pourtant, on rencontre à Abidjan des patronnes qui salarient des petites bonnes âgées de 8 ans, 10 ans, 12 ans. Quand le modèle salarial concerne des fillettes, ces dernières correspondent au type de l'« enfant louée ». J'ai pu mener une enquête qui retrace l'origine et le développement de cette pratique, en me rendant directement dans la région de Bondoukou (Nord-Est de la Côte d'Ivoire), là où des filières de louage ont été initiées il y a une trentaine d'années. Assimilable à des trafics d'enfants, la pratique du louage des petites domestiques représente sans aucun doute la forme la plus évidente et la plus féroce de l'exploitation du travail des filles. Malgré les critiques unanimes qu'elle soulève, elle perdure toujours, en particulier parce qu'elle permet aux femmes d'Abidjan de trouver des petites bonnes aux plus bas prix, en raison de leur très jeune âge et de la très grande pauvreté des milieux où elles sont captées.

À côté des réseaux de louage de petites domestiques, les premières agences de placement de petites bonnes apparaissent à Abidjan à la fin des années 1980 ; on en comptait plus de cinquante en 2001. La multiplication rapide de ces établissements informels est venue matérialiser, dans l'espace urbain, la création d'un marché spécifique du travail

domestique juvénile, avec ses lieux et ses modes d'échange, ses tarifs et ses concurrences, ses efforts ambigus de réglementation, ses fluctuations de l'offre et de la demande. Le modèle de la « petite servante » directement salariée est lié à l'émergence de ce nouveau marché, dont la diversité des agencements et des logiques d'action attestent la combinaison des facteurs économiques, sociaux et culturels.

Finalement, ce qui pourrait passer pour un détail anodin, le remplacement dans les ménages urbains des petites aides familiales par des petites bonnes salariées, constitue en fait une mutation considérable. Bien qu'il soit encore difficile d'en peser toutes les conséquences, il est néanmoins établi à présent que les enjeux débordent la seule sphère domestique et portent sur l'ensemble de la société ivoirienne contemporaine. Brièvement, voici quelques éléments principaux.

Au niveau des ménages urbains, le recours à une main-d'œuvre juvénile salariée bouleverse les représentations du travail domestique : utiliser l'argent, c'est reconnaître implicitement aux activités domestiques, et au travail des cadets, une valeur économique jusque-là (et parfois encore) violemment niée, surtout par les hommes.

Sur le plan symbolique, la présence d'une jeune fille non parente, « étrangère » dans la maison et payée, rompt avec l'idéologie de la solidarité qui légitimait le phénomène des « petites nièces ». Dans la plupart des situations, on persiste néanmoins à faire valoir une relation, fictive, de parenté avec la petite bonne, tout en affirmant une préférence pour un rapport employeur/employé.

Le passage au salariat domestique d'enfants non apparentés manifeste surtout une transformation profonde des rapports entre les citadins et le monde villageois ; il remet en question la puissance de l'unité de parenté, souvent considérée en soi comme une valeur primordiale des sociétés africaines. Se dévoile ainsi l'affaiblissement du rôle et des pouvoirs multifonctionnels des organisations familiales. Mais se découvre également une individualisation, voire une autonomisation, inédites des jeunes filles, vis-à-vis de leur famille et des règles coutumières. Les migrations urbaines des jeunes filles d'origine rurale représentent ainsi une source de changements importants concernant notamment leurs comportements démographiques et matrimoniaux [Lesclingand, 2004a et b].

Enfin, avec la multiplication des petites bonnes salariées, un important marché du travail domestique juvénile s'est constitué à Abidjan. Parce que la création d'agences de placement de petites bonnes a rendu ce marché visible physiquement dans l'espace public de la ville, un regard nouveau s'est porté sur le phénomène des petites domestiques, pourtant repérable dès la fin de la période coloniale. J'ai déjà

signalé qu'il faisait l'objet, depuis une décennie, d'un intérêt croissant de la part des organismes de développement (OIT, UNICEF, Banque mondiale, ONG) et des médias. Si l'on peut se réjouir de l'attention inédite accordée à ces jeunes travailleuses, encore peut-on se demander quel(s) type(s) d'enfants domestiques sont pris en considération. Parce que l'attention est ciblée sur les situations les plus insoutenables (lesquelles méritent évidemment d'être dénoncées), parce que la pensée dominante de l'enfance et du « travail des enfants » – véhiculée notamment par les organisations internationales – continue de rejeter l'idée selon laquelle la sphère familiale est aussi le lieu potentiel de l'exploitation des enfants, on assiste à la construction d'une représentation sociale simplifiée, voire simpliste, du travail domestique juvénile. Tendant à les homogénéiser, cette vision dissimule (sinon nie) la diversité des déterminations et des pratiques réelles que recouvre la mise au travail des petites domestiques [Jacquemin, 2006].

### L'EXPLORATION DES PRATIQUES DU TRAVAIL DOMESTIQUE JUVÉNILE À ABIDJAN

Que se passe-t-il, quotidiennement, entre les patronnes et leurs jeunes servantes ? Quel est le sort de ces dernières ? Pour explorer les pratiques concrètes de travail, je suis entrée dans les cours et les maisons des femmes chez qui vivent et pour qui travaillent les petites domestiques.

#### Un *continuum* de situations

Il faut avant tout souligner l'hétérogénéité des conditions. L'analyse des pratiques concrètes de travail et des rapports patronnes/petites domestiques met en valeur la très grande diversité, mais aussi la complexité des situations avec, à un pôle, des formes brutales d'exploitation et des violences extrêmes – verbales, physiques, voire sexuelles – et, à l'autre, des relations presque harmonieuses de type contractuel ou relevant de l'idéal familial. Pour restituer la variété et l'évolution des pratiques, des conditions et des itinéraires qu'encadrent les trois modèles d'embauche, j'ai distingué plusieurs types de petites domestiques : des « petites nièces » « apprenties », « domestiquées » ou « louées » ; des « enfants louées » « marchandisées » ou « trafiquées » ; des « petites servantes » « salariées » ou « surexploitées ».

Les disparités relevées quant au traitement verbal (comment elles sont « commandées ») et physique (coups, brutalités), à la nourriture<sup>6</sup>, aux conditions de logement de ces jeunes travailleuses, aux éventuels temps de repos, à la transmission de savoir-faire ou encore à l'existence de petits

<sup>6</sup> Des petites domestiques reçoivent la même nourriture que celle de leurs employeurs ; d'autres sont au contraire rationnées au niveau de la quantité ou de la qualité des plats. À ce sujet, un fait divers a marqué l'opinion publique ivoirienne en mai 1996 : surprise par sa patronne « en train de se régaler d'un plat garni de morceaux de viande », Djoussou, une petite bonne salariée âgée de 9 ans, n'a pas survécu aux coups que cette dernière lui a infligés.

cadeaux offerts par la patronne ressortent comme des signes, sinon des critères, de différenciation de leurs conditions de vie et de travail. S'il est impossible de généraliser, on remarque toutefois que l'âge de la fille, son lien à la « tante » ou au chef de ménage, le nombre de résidants dans le ménage, l'activité principale de la patronne et bien sûr des facteurs idiosyncrasiques comme le degré de « gentillesse » de cette dernière, influencent le type et la quantité de travail extorqué, ainsi que le traitement général d'une petite domestique. Enfin, son statut d'emploi (« petite nièce », « enfant louée » ou « petite servante » salariée), lié aux modalités de son recrutement et au type de rémunération dont elle fait l'objet, est une variable discriminante : il détermine pour la jeune travailleuse le fait d'avoir, ou non, de l'argent à disposition, et il agit, directement bien qu'en partie seulement, sur la possibilité de quitter la place, notamment quand les conditions sont vraiment trop dures [Jacquemin, 2002].

Étant donné la multiplicité des situations observées, il serait inexact d'envisager les trois modèles d'embauche comme des catégories enveloppant des pratiques et des comportements homogènes, ou d'associer schématiquement l'un d'entre eux à des conditions de travail et de traitement systématiquement plus ou, à l'inverse, moins mauvaises que celles développées dans un autre statut d'emploi. En d'autres termes, parce que toutes les combinaisons et les nuances sont possibles et existent, il faut par exemple impérativement se garder de se représenter les « petites nièces » comme moins exposées aux abus et aux mauvais traitements que les « petites bonnes salariées » non apparentées qui elles, seraient moins malmenées que les « enfants louées », ou de toute autre généralisation de ce genre. Ni la description des tâches qu'elles effectuent, ni celle du déroulement de leurs journées et semaines de travail, ne permettent en soi de caractériser les petites domestiques comme « petite nièce », « enfant louée » ou « petite servante salariée ». Notons d'ailleurs qu'il est très fréquent qu'une jeune fille connaisse successivement deux, voire les trois statuts d'emploi au cours de sa « carrière » d'enfant domestique.

Toutes ces différences (conditions de travail, types de tâches, rapports avec la patronne et son entourage, traitement, statut et trajectoire dans l'emploi domestique) sont d'importance, elles ont des répercussions directes sur le quotidien de ces très jeunes filles, sur leur santé, sur leurs projets et sur la façon dont elles voient leur situation [Jacquemin, 2004].

**« Disponibles avant tout » :  
un rapport spécifique de travail**

Les petites domestiques d'Abidjan ont en commun avec tous les employés domestiques de la planète d'être engagées dans un rapport interpersonnel de travail où la soumission, créée par la supervision directe, est renforcée par la nature privatisée du travail. Mais leur très jeune âge, le fait qu'elles logent chez l'employeur et les représentations, prégnantes, du modèle familial de mise au travail précoce surajoutent à la spécificité de ce rapport de travail ; ces paramètres fondent une forme particulière d'exploitation. Circulant sans statut légal ni protection aucune (juridique, sociale), elles vivent au quotidien des situations de dépendance liées à leurs conditions de travail.

Tout en gardant à l'esprit la très grande diversité des situations exposée ci-dessus, je terminerai en examinant trois points communs à toutes les petites domestiques. Le premier, c'est la somme considérable de travail qu'elles accomplissent, quel que soit leur âge. Toutes les observations confirment qu'elles effectuent quotidiennement entre onze et seize heures de travaux répétitifs, souvent pénibles et parfois excessifs. Seules les « petites servantes salariées » ont régulièrement des jours de repos : les mieux loties « descendentes » du travail deux week-ends par mois...

Le deuxième point commun, c'est leur situation définitive d'enfant hors-école. Qu'elles aient été déscolarisées après quelques années passées à l'école primaire, ou qu'elles n'aient jamais fréquenté l'école, ces fillettes et ces adolescentes n'ont aucune chance, du moins tant qu'elles travaillent et dans l'état actuel du système éducatif, de pouvoir bénéficier d'une formation scolaire ou professionnelle.

Enfin, le troisième point commun, c'est la référence constante, quel que soit le type d'embauche concerné, au modèle familial de mise au travail des cadet-te-s par leurs aîné-e-s, ou plus exactement à une vision idyllique du modèle « petite nièce », présenté comme exempt de toute connotation négative et valeur préjudiciable (bien au contraire, même). Formulé par les patronnes comme par les petites domestiques, ce discours de l'appartenance familiale englobe toutes les pratiques. Produit par les adultes (employeurs, intermédiaires de placement, responsables politiques, journalistes), ce discours sert le plus souvent à masquer l'exploitation, à dénier la valeur du travail accompli, à adoucir les rapports de domination, selon la logique bien connue des rapports paternalistes. Reproduite par les jeunes travailleuses elles-mêmes, la référence à un comportement « familial », ressenti ou revendiqué, exprime leurs besoins d'affection, de protection, d'éducation, de divertissement et de respect.

\* \*  
\*

En conclusion, quelles tendances peut-on pressentir de l'évolution du service domestique juvénile à Abidjan ? Dans les ménages abidjanais, la généralisation du salariat domestique juvénile (« enfant louée » ou « petite servante » directement salariée) apparaît nettement comme une pratique de crise. Dans un contexte de profonde récession économique et de troubles politiques engendrant une brutalisation des rapports sociaux, le statut des patronnes de l'artisanat et du petit commerce, acculées à des pratiques de survie, se dégrade, tandis que la condition des petites bonnes, de plus en plus dépourvues de protection, s'aggrave.

Alors que l'âge des filles n'était pas une variable décisive tant que dominait le modèle « familial », il est devenu un critère sociologique de différenciation : la petite domestique salariée doit avoir 15 ans (âge réel ou prétendu). Son activité est peu à peu reconnue comme un travail. Par ailleurs, les campagnes médiatiques menées contre l'exploitation des fillettes ne rendent plus leur embauche innocente. Il reste que nombre d'employeuses, ne disposant pas des liquidités nécessaires pour salarier des « grandes filles », continuent de faire travailler des « petites filles ». Or, l'offre des « petites nièces » s'est raréfiée pour plusieurs raisons dont au moins une, le refus des intéressées. La captation et la mise au travail des plus jeunes continuent et continueront à passer par le système des réseaux familiaux, élargis jusqu'aux liens régionaux de façon à récupérer des enfants dans des milieux très pauvres où le départ d'une fillette représente une bouche de moins à nourrir. Ainsi le système de la tutrice-loueuse d'enfants a-t-il un avenir certain. Il existe aussi des réseaux transfrontaliers de trafic d'enfants, qui aboutissent à des formes (notamment relevées dans d'autres pays ouest africains) proches de l'esclavage.

Aussi serait-il illusoire de lire dans la succession du modèle familial au modèle salarial, le passage progressif d'une « tradition » de plus en plus mal tolérée à une « modernité » de mieux en mieux acceptée. Notamment parce qu'ils coexistent encore aujourd'hui, ces différents modèles sont aussi « modernes » les uns que les autres, d'une modernité faite avant tout de très grande précarité pour les petites domestiques.

## ANNEXES

### LA SURREPRÉSENTATION DES FILLES ÂGÉES DE 5 À 19 ANS À ABIDJAN

**Tableau 1 : Rapports de masculinité dans les groupes d'âge de 5-9 ans à 20-24 ans**

Année	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20-24 ans
1955	100.4	110.6	107.9	125.3
1975	90.7	76.3	86.8	141
1978	-	69.1	71.6	-
1988	94	76	71.5	97
1998	95.9	79.1	71.6	98.9

Sources : Recensement d'Abidjan, 1955.

Recensement Général de la Population de Côte d'Ivoire, 1975.

Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan (EPR-Enquête à passages répétés), 1978.

Recensement Général de la Population et de l'Habitat, République de Côte d'Ivoire, 1988.

Recensement Général de la Population et de l'Habitat, République de Côte d'Ivoire, 1998.

Le rapport de masculinité (sex ratio) est le rapport entre le nombre d'hommes et de femmes dans une population donnée (ici, celle d'Abidjan) ; il est exprimé en nombre d'hommes pour cent femmes.

Un taux égal à 100 correspond à une situation d'équilibre numérique entre les deux sexes.

Un taux supérieur à 100 exprime une prédominance du nombre d'hommes ; il y avait, par exemple en 1955 à Abidjan, à peu près autant de filles que de garçons âgés de 5 à 9 ans, et environ 108 garçons pour 100 filles dans le groupe d'âge 15-19 ans, ce déséquilibre s'accroissant nettement à partir de 20 ans.

Un taux inférieur à 100 signale en revanche que les filles sont plus nombreuses que les garçons. Depuis 1975, tous les recensements de la population abidjanaise indiquent qu'entre 10 et 19 ans, les filles sont beaucoup plus nombreuses que les garçons (par exemple, entre 10 et 14 ans, environ 69 garçons pour 100 filles en 1978) ; cette tendance s'atténue dans le groupe d'âge 20-24 ans, puis s'inverse durablement à partir de 25 ans.

## TERRAIN ET MÉTHODOLOGIE

Pour étudier les dimensions multiples du phénomène des petites domestiques et en saisir les transformations, il était essentiel de coordonner une description micro-économique et micro-sociale de quelques situations, expériences variées et histoires concrètes, à une approche plus large, macro-économique et historique. Différents types de sources ont ainsi été combinés pour servir la progression de cette recherche.

La question du travail domestique des enfants (voire des femmes en général) reste très peu documentée. J'ai néanmoins pu travailler à partir de diverses sources écrites qui abordaient plus ou moins directement cet objet (données statistiques et analyses démographiques, anthropologiques et sociologiques, relatives notamment à la composition des ménages, aux flux migratoires, au « secteur informel », aux activités des femmes, à la scolarisation des enfants...). Elles ont servi de cadre aux enquêtes que j'ai personnellement menées lors de douze mois de terrain, répartis en trois séjours (1999, 2000 et 2001). Cette pratique de passages répétés, dont je craignais, au départ, qu'elle complique l'enquête, s'est en fait révélée très féconde et ajustée à la temporalité de l'objet, notamment pour observer la rotation des petites domestiques, la multiplication des agences de placement ou encore pour suivre la médiatisation croissante du phénomène. Les sources orales ont eu la première place dans cette recherche. Elles ont permis d'explorer le champ de la vie quotidienne et domestique, de constituer des biographies, de décrire pratiques et comportements, mais également ce qui les relie (opinions, valeurs, symboles). J'ai fait le choix d'une méthode entièrement qualitative, dans une démarche de type ethnographique (observations approfondies, entretiens non-directifs et semi-directifs, récits de vie), favorisant une perception rapprochée de ce qui se passe en des lieux de sociabilité significatifs : des unités domestiques principalement, mais aussi des marchés, des petits commerces de rue, des maquis, des agences de placement, le bureau abidjanais du BICE<sup>7</sup> et, de façon plus événementielle, des réunions officielles célébrant les Droits de l'Enfant, des forums sur l'aide à l'enfance en difficulté, etc.

<sup>7</sup> Au moment de l'enquête, le Bureau International Catholique pour l'Enfance était la seule ONG à avoir développé en Côte-d'Ivoire – de 1995 à 2002 – un programme ciblé d'« Appui aux jeunes filles domestiques ».

Une présence personnelle, prolongée et répétée sur le terrain donne accès à une compréhension des cadres ordinaires de l'expérience et favorise l'instauration d'un rapport de confiance avec les personnes enquêtées. L'apprentissage du métier de sociologue à la peau blanche sur un terrain africain eut l'avantage de stimuler ma réflexion sur la situation d'enquête, et tout particulièrement sur la possibilité, illusoire, d'une position neutre du chercheur dans l'espace social qu'il étudie.

La plupart des difficultés de cette enquête – notamment pour accéder aux petites domestiques et leur donner la possibilité d'une parole qui, souvent, leur est interdite, ou encore pour obtenir la confiance et interviewer des intermédiaires professionnels de placement (dont l'activité – souvent illégale et parfois clandestine – est régulièrement décriée par la presse locale) ont pu être surmontées en élaborant un système de médiation pour entrer en relation avec les futures personnes interviewées. Il s'agissait alors, bien entendu, d'interroger, sinon de contrôler, l'influence que pouvait avoir le recours à ces médiateurs.

Au total, le corpus est composé de 173 entretiens, dont 101 ont été enregistrés sur bande sonore. Principalement à Abidjan, mais aussi dans la région de Bondoukou (au Nord-Est de la Côte d'Ivoire), ces entretiens ont été menés auprès d'un ensemble diversifié de ménages et de personnes : des employeurs de petites domestiques (30) ; des filles domestiques en situation de travail et d'anciennes filles domestiques (51) ; des intermédiaires de placement/recrutement (27) ; quelques parents villageois de petites domestiques (5) ; et diverses personnes qui s'occupaient directement ou indirectement du phénomène des petites domestiques (des responsables d'ONG, d'institutions internationales, d'associations, de ministères ivoiriens ; des journalistes).

## BIBLIOGRAPHIE

ANTOINE Philippe, HERRY Claude, 1982, *Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan (EPR 1978)*, Abidjan, Direction de la Statistique, ORSTOM.

ANTOINE Philippe, GUILLAUME Agnès, 1986, « Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés », *Les familles aujourd'hui* (Colloque de Genève, septembre 1984), Paris, Association internationales des démographes de langue française, pp. 289-297.

BEAUCHEMIN Cris, 2002, « Des villes aux villages : l'essor de l'émigration urbaine en Côte d'Ivoire », *Annales de géographie*, 624, pp. 157-178.

CHARMES J., 1996, « La mesure de l'activité économique des femmes », in T. Locoh et al. (dir.), *Genre et développement : des pistes à suivre...*, Paris, CEPED, Document et Manuel n° 5, pp. 35-44.

ETIENNE Mona, 1979, « Maternité sociale, rapports d'adoption et pouvoir des femmes chez les Baoulé (Côte d'Ivoire) », *L'Homme*, XIX (3-4), pp. 63-108.

GOODY Jack, 1969, « Adoption in Cross-Cultural Perspective », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 11, 1, pp. 55-78.

HUGON Philippe, 1989, *L'informel, les femmes et la planification du développement en Afrique*, UNESCO.

JACQUEMIN Mélanie, 2002, « Travail domestique et travail des enfants, le cas d'Abidjan (Côte d'Ivoire) », *Revue Tiers Monde*, XLIII (170), pp. 307-326.

JACQUEMIN Mélanie, 2004, *Children's Domestic Work in Abidjan, Côte d'Ivoire. The petites bonnes have the floor''*, *Childhood*, 11 (3), pp. 383-397.

JACQUEMIN Mélanie, 2006, « Can the Language of Rights Get Hold of the Complex Realities of Child Domestic Work ? The Case of Young Domestic Workers in Abidjan, Ivory Coast », *Childhood*, 13 (3), pp. 389-406.

KAYA Simone, 1976, *Les danseuses d'Impè-Eya. Jeunes filles à Abidjan*, Abidjan, INADES.

KOUROUMA Ahmadou, 1970, *Les soleils des Indépendances*, Paris, Seuil.

LALLEMAND Suzanne, 1993, *La circulation des enfants en société traditionnelle*, Paris, L'Harmattan.

LE PAPE Marc., 1983, « De l'"indigène" à l'"informel", 1955-1982 », *Cahiers d'Études africaines*, n° 89-90, XXIII (1-2), pp. 189-197.

LESLINGAND Marie, 2004a, « Nouvelles stratégies migratoires des jeunes femmes rurales au Mali : de la valorisation individuelle à une reconnaissance sociale », *Sociétés contemporaines*, n° 55, pp. 21-42.

LESLINGAND Marie, 2004b, *Nouvelles pratiques migratoires féminines et redéfinition des systèmes de genre : une analyse à partir des changements démographiques en milieu rural malien*, Thèse de doctorat de Démographie économique, Paris.

LOCOH Thérèse, 1993, « Les familles africaines face à la crise », *Afrique contemporaine*, 166, pp. 3-14.

*Recensement d'Abidjan 1955, 1960*, Abidjan, Direction de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques.

*Recensement Général de la Population 1975, 1979*, République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Direction du Développement Régional, Abidjan.

*Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1988, 1991*, Abidjan, République de Côte d'Ivoire, Direction de la Statistique et de la Comptabilité nationale.

*Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1998*, 2001, Abidjan, République de Côte d'Ivoire, Institut National de la Statistique, Bureau Technique Permanent du Recensement.

ROUCH Jean, *Moi, un Noir (Treichville)*, 1957 (version N & B originale éditée en VHS, Collection « Les Films de ma vie » et version colorisée éditée en DVD, Éditions Montparnasse, 2005).

SAVINEAU Denise, 1938, *La famille en AOF et la condition de la femme*, Rapport présenté au Gouverneur général de l'AOF, Paris, INED, Dossiers et recherches n° 102, 2001.

SEMA, 1964, *Étude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan. État de la population d'Abidjan en 1963*, Abidjan.

SEMA, 1965, *Étude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan. Structures et transformations des groupements domestiques d'Abidjan (1963-1964)*, Abidjan.

VIDAL Claudine, 1985, « L'artisanat féminin et la restauration populaire à Abidjan », in Jeanne Bisilliat et al. (dir.), *Femmes et politiques alimentaires*, Paris, Éditions de l'ORSTOM, pp. 548-556.

VIDAL Claudine et LE PAPE Marc, 1986, *Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan, 1979-1985*, Paris/Abidjan, CNRS/ORSTOM.